

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	31 (1902)
Heft:	11
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est en rapport direct avec la qualité de l'enseignement. Le papillon voltige de fleur en fleur et n'en rapporte jamais le moindre trésor ; l'abeille s'enfonce dans la corolle et en sort chargée de butin. « Peu et bien » en fait de lecture vaut infiniment mieux que beaucoup et mal. La lecture bien faite est pour l'enfant le meilleur moyen d'apprendre sa langue maternelle. En même temps qu'elle développe l'esprit de l'enfant, la lecture forme aussi son cœur. Si, d'un côté, elle fait briller aux yeux des élèves les exemples de toutes les vertus morales et sociales, de l'autre, elle doit flétrir les lâchetés, les forfaits et les trahisons ;

6^o « Qui sait sa langue comprend mieux toute chose. » Par la lecture méthodiquement enseignée, on apprend l'orthographe, l'élocution et la composition ; on répand la lumière la plus éclatante sur les questions de religion, de morale et de civisme ; on rend fécond l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de l'économie rurale et domestique ;

7^o Pour encourager la lecture, il serait à souhaiter que les bibliothèques paroissiales se multiplient et s'enrichissent d'ouvrages destinés spécialement aux jeunes élèves.

Pendant la discussion, à laquelle tous les instituteurs prirent part, la plupart exprimèrent le désir qu'il fût édité un manuel spécial de lecture pour le Valais, où l'on ferait entrer des notions d'agriculture, d'économie rurale, d'histoire cantonale, etc. D'autres trouvent, au contraire, que si on n'utilise plus le manuel d'Histoire suisse dans l'enseignement de la lecture, il deviendra impossible de conserver le rang honorable que nous occupons dans la statistique fédérale.

Enfin, plusieurs instituteurs expriment le vœu que certaines modifications soient apportées à notre livre de lecture en usage dans le cours moyen, *l'Ami de l'Enfance*.

Après quelques remarques fort pratiques de M. le président Giroud, on déclare la séance close. Il est une heure. M. le Curé d'Evolène nous invite à passer chez lui : nous sommes reçus en amis. La plus franche cordialité ne cesse de régner : chants, toasts et joyeux propos se succèdent avec un admirable entrain sous la conduite de notre habile major de table, M. François Crettaz, instituteur à Vex. Il est quatre heures, on va se quitter regrettant amis, collègues, tout, même la pluie qui tombe encore. Avant de nous séparer, sur la proposition de M. Crettaz, toute l'assistance jure, d'une commune voix, de répudier toute solidarité avec l'ancien correspondant valaisan de *l'Éducateur*, devenu un renégat à la solde de gens qui ont pris à tâche de vilipender et de bafouer tout ce que des patriotes valaisans doivent défendre et aimer.

P. FOLLONIER.



Chronique scolaire

Confédération. — *Subventions scolaires.* — Le Conseil fédéral a arrêté le texte du nouvel article 27 bis, relatif aux subventions de l'enseignement primaire. Cette adjonction constitutionnelle qui sera soumise aux Chambres et au peuple suisse a la teneur suivante : « Des subsides peuvent être alloués aux

cantons pour les aider dans l'accomplissement des devoirs qui leur incombent dans le domaine de l'instruction primaire. La loi détermine les conditions dans lesquelles ces subsides sont accordés. »

Ce serait la justification des subventions scolaires, mais où sont dans cet article élastique les garanties bien légitimes demandées par les cantons ?

La Commission du Conseil national, réunie à Zurich, a corrigé l'œuvre du Conseil fédéral.

Voici la formule issue des délibérations de cette Commission : « Des subsides peuvent être accordés aux cantons pour les aider à remplir les devoirs qui leur incombent dans le domaine de l'enseignement primaire. Les détails sont prévus par la loi. *L'organisation, la direction et la surveillance de l'école primaire appartiennent aux cantons, sous réserve de l'art. 27 de la Constitution fédérale.* »

M. Ruchet, chef du Département fédéral de l'Intérieur, s'est déclaré d'accord avec ce texte.

Suisse romande. — *Sténographie.* — C'est aujourd'hui 1^{er} juin, que se tient à Lausanne l'assemblée générale annuelle de la Fédération sténographique romande, fondée en 1894.

Les personnes connaissant la sténographie Duployé peuvent demander leur admission comme membres actifs de la Fédération sténographique romande en s'adressant à son président M. J. Feierabend, rue de Bourg, à Lausanne. La cotisation annuelle des membres actifs n'est que de 1 fr., et elle donne droit à une réduction de prix équivalente pour l'abonnement au journal sténographique *Le Signal*, dirigé par M. L. Mogeon.

Les vérificateurs des comptes du dernier exercice sont M. J. Gremaud, secrétaire à la Direction de l'Instruction publique et M. F. Bonabry, professeur de sténographie, à *Fribourg*.

On peut se procurer les ouvrages duplovens à l'Imprimerie catholique de Fribourg au même prix que chez les éditeurs.

— *Examens des recrues.* — L'ordre des examens de recrues pour le canton de Fribourg est le suivant : à Fribourg, les 22, 23, 24 et 25 septembre ; à Bulle, les 26, 27 et 29 septembre ; à Châtel, le 30 septembre ; à Romont, les 1^{er} et 2 octobre ; à Tavel, 3, 4 et 6 octobre ; à Morat, 7 et 8 octobre ; enfin, à Estavayer, les 9 et 10 octobre.

L'Expert désigné pour ce canton est M. Eperon, professeur, à Cossonay.

L'Expert pour le canton du Valais est M. Scherf, professeur, à Neuchâtel.

Nous indiquerons dans notre prochain numéro l'ordre des examens dans ce canton.

Neuchâtel. — *Examens des candidats au brevet de capacité.* — Les examens des candidats au brevet de connaissances pour l'enseignement primaire ont duré cinq jours. Le 14 et

le 15 avril, session pour les épreuves écrites ; puis, les 28, 29 et 30 avril, deuxième session pour les examens oraux. Ont obtenu le brevet de capacité, 8 aspirants et 37 aspirantes sur 54 candidats présents au commencement des examens. Trente-neuf aspirantes ont obtenu, en outre, le brevet pour l'enseignement dans l'école enfantine.

Genève. — † *M. Georges Favon.* — Le 17 mai, est décédé à Genève, à l'âge de 59 ans, M. Georges Favon, conseiller d'Etat et directeur de l'Instruction publique. Entré au Conseil d'Etat en janvier 1899, M. Favon a signalé son passage si court au Département de l'Instruction publique par des œuvres importantes : amélioration du traitement du personnel enseignant primaire ; création du Technicum ; développement de l'Ecole ménagère et professionnelle ; loi donnant la garantie de l'Etat à la pension de retraite en faveur des fonctionnaires de l'enseignement secondaire ; agrandissement des locaux universitaires, etc., etc...

Conseiller national très écouté, polémiste redoutable, M. Favon fut un homme d'Etat extrêmement habile. Le gouvernement et le peuple de Genève lui ont fait, le 19 mai, d'imposantes funérailles.

— x —

AVIS OFFICIEL

Caisse de retraite des membres du corps enseignant fribourgeois

Les membres de la Caisse de retraite du corps enseignant primaire et secondaire sont convoqués en assemblée générale ordinaire, à Fribourg, grande salle de l'Ecole des filles, sur le lundi 9 juin prochain, à 1 1/2 heure précise de l'après-midi.

Tractanda :

- 1^o Nomination du Bureau ;
- 2^o Rapport administratif du Comité pour 1901 ;
- 3^o Approbation des comptes de 1901 ;
- 4^o Fixation de la cotisation pour 1902 ;
- 5^o Nomination de la Commission examinatrice des comptes ;
- 6^o Questions éventuelles.

Au nom du Comité :
Le secrétaire, H. GUILLOD.

— * * * —

A l'école : Le maître. — Qu'est-ce qui sépare le rire des larmes ? — L'écolier (triomphant) — Le nez, M'sieu.

— * * * —